



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015 à 20 h 00

Président : Monsieur Jean-Jacques PHILIPPART

Présents : Mesdames Florence VASSAL, Corinne GAMBIER, Véronique PONCHON, Viviane SAINT PAUL, Martine BELLANGER, Marie-José DEVERGIE, Valérie DE L'HAMAIDE ;
Messieurs Bernard BOUDARD, Christian DELODDERE, Philippe TOPIN, Laurent DELAMARRE, Jérôme ROCHARD, Guy COCAGNE, Jean-Marie SMET, Pascal DROUARD.

Absentes Excusées : Mesdames Valérie BOUDARD, Sylvie DAGNICOURT, Chantal FOLLIOT ;

Secrétaire : Madame Viviane SAINT PAUL

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil du 7 Septembre 2015

Le Conseil approuve le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal.

2 – Vente d'un terrain aux abords des étangs

Lors de la réunion du 7 septembre 2015, le Conseil avait approuvé la vente d'un terrain aux abords du Petit Etang. Le prix de cette vente comprenant la démolition de la construction édifiée sur ce terrain et la valeur du terrain a été fixée à 7.200,00 € dont 1.800,00 € pour le terrain et 5.400,00 € pour la démolition.

Aucun candidat ne s'est porté acquéreur au prix proposé.

Après débat, la proposition suivante est adoptée : la mise à prix est de 5.400,00 € ; l'offre retenue sera au plus offrant.

3 – Acquisition d'un hangar et d'un terrain à usage d'ateliers municipaux

Ce dossier déjà étudié lors de précédentes réunions est en voie d'aboutir.

La proposition de prix de vente après avis de France Domaine à 192.500,00 € est acceptée par le propriétaire, la SCI D.J.V., représentée par Monsieur Jean-Vincent DURET ;

Les frais relatifs à la vente s'élèveront à 3.900,00 €.

Le Conseil approuve les conditions de la vente et donne pouvoir au Maire ou à la Première Adjointe, de signer les pièces afférentes à cette acquisition.

4 – Contrat de prêt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie

Après examen des propositions de prêt, le Conseil retient l'offre du Crédit Agricole Brie Picardie aux conditions suivantes :

Montant du prêt : 200.000,00 €

Taux : 1,90 %

Durée : 10 ans

Remboursement selon des échéances trimestrielles d'un montant de 5.501,00 €.

Le Conseil approuve la proposition présentée et donne pouvoir au Maire ou à la Première Adjointe, de signer les pièces nécessaires à ce contrat.

5 – Décision modificative n°2

L'acquisition d'un abribus destiné à Campdeville a été imputée sur l'opération 11 au lieu de l'opération 304.

Aussi il convient pour équilibrer les programmes d'opérer la décision modificative suivante :

- En section de Fonctionnement :
 - o Dépenses :
 - Article 61523 : - 3.600,00 €
 - Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : + 3.600,00 €

- En section d'Investissement :
 - o Dépenses :
 - Opération 11 – Article 21578 : Matériel Divers : + 6.300,00 €
 - Opération 304 – Article 2315 : Aménagement de voirie : - 2.700,00 €
 - o Recettes
 - Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 3.600,00 €

Le Conseil approuve et vote cette décision modificative.

6 – Questions Diverses

- A la demande de Jérôme ROCHARD, un arrêté du Maire sera pris et affiché concernant le stationnement aux abords de l'école. D'autres mesures seront prises pour signaler les interdictions.
- L'agrandissement du parking de l'école n'a pu être réalisé cet été par les services de la Mairie.
La Commission compétente fera des propositions pour réaliser ce projet au moindre coût.
- Viviane SAINT-PAUL fait part de l'organisation des manifestations du Téléthon et plusieurs membres du Conseil s'associent aux diverses tâches d'animation

Le Maire,
Jean-Jacques PHILIPPART